

Définition Avant-corps : (n.m.) Partie d'un bâtiment formant saillie par rapport à l'alignement de la façade. Un avant-corps est le contraire d'un arrière-corps.

« Avant » s'est formé à partir du latin *ab* (signifiant depuis, avec une connotation de lieu) et *ante* (devant). Une forme *abante* (de devant, en avant) est connue dès le II^e siècle apr. J.-C. « Corps » est dérivé du latin *corpus* (même signification). André Félibien en donne la définition suivante (*Des principes de l'architecture*, 1676) : « Avant-corps, sont les parties d'un bastiment qui ont plus de saillie sur la face. Et les Arrière-corps au contraire. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.



© Stéphane William Gondoin – www.normannia.fr